

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2020-21(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt et le 15 octobre, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN,

Date de convocation : 7 octobre 2020
Nombre d'élus en exercice : 22
Présents : 19
Absents : 3
Votants : 20 (19 + 1 pouvoir)
Réception en Préfecture le : **20 OCT. 2020**
Délibération certifiée exécutoire le :
Date de l'affichage par extrait de la présente délibération : **20 OCT. 2020**

Etaient présent(e)s : Mesdames Clotilde BERKI, Evelyne FAURE, Michèle MOUTTE, Patricia PAUL, Nathalie PONCE-GASSIER, Geneviève PRIMITERRA (ayant reçu pouvoir de mme Brigitte REYNAUD), Alberta VALLÉE.
Messieurs Bruno ACCIAI (représentant mme Patricia GRANET-BRUNELLO), Serge CAREL, Claude FIAERT, Robert GAY, Maurice JAYET, Bernard LIPERINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Daniel SPAGNOU, Jean-Michel TRON.

Etaient excusé(e)s : Mesdames Sophie BALASSE, Patricia GRANET-BRUNELLO (représentée par monsieur Bruno ACCIAI), Brigitte REYNAUD (ayant donné pouvoir à madame Geneviève PRIMITERRA) ;
Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Objet : Désignation des membres du Conseil d'administration au sein du Comité Technique

Le président expose :

La composition du comité technique (CT) départemental commun à tous les personnels du SDIS 04 est fixée selon les dispositions du décret 85-565 du 30 mai 1985 modifié. Aussi, l'autorité investie du pouvoir de nomination doit désigner les représentants de l'établissement soit parmi les membres de l'organe délibérant, soit parmi les agents de l'établissement. Le comité technique du SDIS 04 est composé de cinq représentants de l'administration et de cinq représentants du personnel.

Il est à noter qu'au 1^{er} janvier 2021, au plus tard le comité technique et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, fusionneront afin de former le comité social territorial.

Il est demandé au président du conseil d'administration de désigner cinq représentants de l'établissement (ainsi que cinq suppléants) siégeant au comité technique départemental.

Le président propose de désigner les élus suivants en qualité de représentants de l'administration :

	Titulaires	Suppléants
Président	- Le Président du CASDIS	- Robert GAY
Membres	- Maurice JAYET - Clotilde BERKI - Le Directeur départemental du SDIS - Le Directeur départemental adjoint du SDIS	- Serge PRATO - Claude FIAERT - Nathalie PONCE-GASSIER - Serge CAREL

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration ont validé les désignations des représentants de l'administration au comité technique à l'unanimité, le jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du Conseil d'administration


Pierre POURCIN